



La charte des événements éco-responsables en région Centre



Pourquoi une charte ?

De multiples événements sportifs, culturels, économiques, agricoles concourent au dynamisme de la région Centre et témoignent de la richesse de sa vie associative. Toutefois qu'il s'agisse des émissions de CO₂ liées au transport, des consommations d'énergie ou de la production de déchets, les manifestations sont à l'origine d'impacts sociaux et environnementaux suscitant une prise de conscience croissante de la part des organisateurs.

Conscient de ces enjeux et afin de renforcer son engagement auprès des organisateurs, la Région Centre propose un **outil pratique et concret** : la **charte des événements éco-responsables** en région Centre.

Quels sont les objectifs de la charte ?

La charte a pour objectifs de :

- **sensibiliser** les organisateurs aux enjeux de l'**éco-responsabilité**,
- inviter et accompagner les organisateurs à s'engager dans une **démarche de progrès**,
- mettre à disposition des **ressources pratiques** facilitant la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable,
- **rendre lisible et valoriser** cette démarche,
- identifier un **collectif** des événements éco-responsables en région Centre.

A qui s'adresse la charte ?

La charte s'adresse à l'ensemble des **organismes d'événements** (dans les domaines du sport, de la culture, de l'économie, de l'agriculture, du tourisme, etc.) **quel que soit le niveau de maturité de leur démarche de développement durable**, qu'ils soient subventionnés ou non par la Région.

Comment fonctionne la charte ?

La charte s'inscrit dans une démarche volontaire. Celle-ci est basée sur **deux niveaux d'exigences** successifs, progressifs et complémentaires :

- le **niveau 1**, initial, a pour objectif de faire prendre conscience à l'organisateur des priorités de développement durable de sa manifestation et de l'engager dans la démarche ;
- le **niveau 2**, opérationnel, a pour objectif d'orienter l'organisateur vers des actions concrètes à mettre en œuvre.

Pour chaque niveau, des **avantages spécifiques** sont proposés à l'organisateur afin de faciliter son appropriation de l'éco-responsabilité et la mise en place opérationnelle de sa démarche. Ces avantages sont mis à disposition de l'organisateur une fois le dossier validé.

Comment s'impliquer dans la charte ?

Un candidat peut prétendre au niveau 1 dans un premier temps ou bien directement aux niveaux 1 et 2 selon son niveau d'ambition. Pour chaque niveau, un **dossier de candidature** est à compléter. Des documents sont à joindre au dossier afin de justifier le respect des exigences. Suite à l'examen de la candidature, la validation du niveau visé est communiquée officiellement à l'organisateur par la Région.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur le site de la Région : www.regioncentre.fr

rubrique Ma Région et moi / Une chance pour tous / Culture et sport / J'organise un événement éco-responsable

Contacts

Pour les événements culturels : fabienne.gerbet@regioncentre.fr ou nathalie.boucher@regioncentre.fr (P.A.C.T.)

Pour les événements sportifs : sports@regioncentre.fr

Pour les autres événements : environnement@regioncentre.fr



Les exigences et avantages de la charte

Niveau 1	
exigences	avantages
<ol style="list-style-type: none"> 1. Adhérer à la déclaration d'engagement en faveur de l'éco-responsabilité 2. Identifier un référent charte 3. Réaliser un autodiagnostic <u>avant</u> l'événement et une auto-évaluation <u>après</u> l'événement via l'outil ADERE. 4. Identifier les priorités de développement durable de l'événement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition d'outils pédagogiques et de ressources techniques 2. Mise à disposition de modèles de documents 3. Valorisation via une communication spécifique (logo, ...)

Niveau 2	
exigences	avantages
<p>3 exigences communes à tous les organisateurs d'événements de niveau 2 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participer gratuitement à la formation éco-conception des évènements proposée aux organisateurs 2. Participer gratuitement à un atelier développement durable du collectif 3. Identifier au moins un éco-acteur en charge du suivi opérationnel <p>5 exigences complémentaires choisies par les organisateurs parmi les 8 suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à l'outil de mutualisation des ressources 2. Recueillir les avis des participants sur la démarche développement durable 3. Afficher les engagements développement durable sur le site de la manifestation 4. Proposer aux participants au moins une solution de transport alternatif 5. Mettre en place un système de tri sélectif bi-flux et une signalétique dédiée 6. Impliquer les participants via la diffusion des bonnes pratiques pour être un éco-visiteur 7. Informer les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap des conditions d'accessibilité existantes 8. Proposer une action d'amélioration complémentaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition d'outils de communication présentant la charte 2. Valorisation sur le site internet de la Région Centre 3. Accompagnement individuel (conseil) 4. Mise à disposition de l'outil de mutualisation du matériel